

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-084-288400039-20250113-A25\_005-AR

15 JAN. 2025

Mis en ligne le .....

**CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE VAUCLUSE**

**2025-005**

80 Rue Marcel Demonque  
AGROPARC - CS 60508  
84908 AVIGNON cedex 9

Tel. 04.32.44.89.30

Avignon, le 13/01/2025

**N° 25/005**

**Arrêté du Président portant établissement de la liste d'admission de l'examen professionnel d'avancement au grade d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe session 2024**

**Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu le décret n° 2007-117 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus à l'article 8 et 15 du décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu l'arrêté du Président n° 24/047 du 1<sup>er</sup> février 2024 portant ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe session 2024,

Vu l'arrêté du Président n° 24/124 du 16 septembre 2024 portant composition du jury et fixant les modalités d'organisation des épreuves d'un examen professionnel d'avancement au grade d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe session 2024,

Vu l'arrêté du Président n° 24/138 du 1<sup>er</sup> octobre 2024 portant liste des candidats autorisés à participer à l'examen professionnel d'avancement au grade d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe session 2024,

**ARRETE**

**Article 1** : La liste d'admission de l'examen professionnel d'avancement au grade d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe session 2024 est établie par ordre alphabétique, comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/01/2025

Application agréée E-lexpafte.com

99\_AR-064-2864 00039-20250113-A25\_005-AR

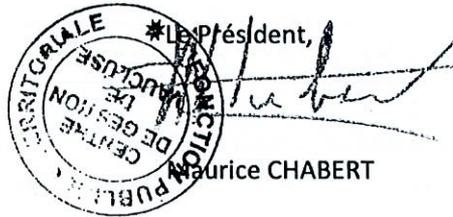
15 JAN. 2025

Mis en ligne le .....

Nom	Prénom
ALLEMAND	Marie-Hélène Laure
BRUGIERE	Fabienne
CAMPMANY	Ludivine
MINGASSON	Loetitia

**Article 2** : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** : Une ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse.

  
#Le Président,  
Maurice CHABERT